

## COMPTE RENDU Conseil Municipal du 23 septembre 2021

**PRÉSENTS** : C. JEFFROY - Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT - F. LEON - A. FOURNIS-BEYOU - F. GUEHL - P. PETIBON - R. BONABAL - A. SOURIMANT - M. LE CORRE - R. MORINIÈRE - J. LE GLAS - M-A. RIOUAL - C. LATOUCHE - A. LE GALL - B. HUONNIC - C. LE RUMEUR – L. L'HAVEANT – S. DESCOURT - E. CRESSEVEUR (arrivée à 19h15 point 2) - J-F BOUGET (arrivée à 19h50 – point 10) - D. COLIN.

**ABSENTS** : E. CRESSEVEUR (point 1) – J-F BOUGET (points 1 à 9) J-P. MENOUE – I. ADAM – V. GUIMBERTEAU

**PROCURATIONS** : J. DROUOT à A. FOURNIS-BEYOU ; V. PERROT à A. LE GALL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : A. SOURIMANT est élue à l'unanimité

Début de séance :

- Sans remarque particulière, le compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Avant de présenter l'ordre du jour, M. le Maire prend la parole et se dit heureux de revoir tout le monde après avoir été immobilisé à son domicile plusieurs semaines ! Il remercie à cette occasion M. Yvon LE BRIGANT, 1<sup>er</sup> adjoint, et Mme Lydia LE LAY, DGA, qui ont assuré son intérim pendant cette indisponibilité. M. Le Maire se dit également très heureux de pouvoir accueillir les nouveaux élus dans la salle du conseil municipal à l'étage de la Mairie, pour la première fois depuis les élections municipales.

- Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

En préambule, M. le Maire informe l'assemblée de la démission de son poste de conseiller municipal de M. Franck KEREMPICHON. Par un courrier reçu le mardi 21 septembre, M. KEREMPICHON précise que cette décision est prise pour raisons personnelles.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est immédiate et définitive dès réception du courrier et Monsieur le Sous-préfet de Lannion en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Jean-Paul MENOUE, suivant immédiat sur la liste PLESTIN 2020 – UN NOUVEL ELAN dont faisait partie Monsieur Franck KEREMPICHON lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire précise que le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence. Monsieur MENOUE ayant été averti tardivement de cette nouvelle nomination, il ne pouvait pas se libérer pour être présent ce soir.

M. KEREMPICHON était membre de :

- 1/Commission 2.2 Maison France Service
- 2/Commission 5.1 Sport (Centre Nautique)
- 3/Commission 6 Affaires Scolaires-Enfance jeunesse-Petite enfance
- 4/Commission d'appel d'offre
- 5/Caisse des écoles
- 6/CCAS

M. le Maire indique que de nouvelles nominations, en remplacement de M. KEREMPICHON, seront proposées lors de la prochaine assemblée.

## **1. Lotissement Pont Ar Portheour : convention voirie avec la SEM/LTC**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la gestion du lotissement (création et commercialisation) a été transférée à la SEM Lannion Trégor qui a désormais à sa charge toutes les dépenses et les recettes afférentes à l'opération.

Par une convention signée en juillet 2015, la commune s'engageait à régler les factures de voirie, mission confiée au Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret, et à demander le remboursement à la SEM.

Suite à l'intégration du Syndicat de Voirie à LTC, une augmentation conséquente des prix a été appliquée. Augmentation qui menaçait l'équilibre financier de l'opération.

Ainsi, M. le Maire propose de dénoncer cette convention établie avec la SEM et de résilier le contrat qui liait la commune au Syndicat de Voirie afin que la SEM puisse choisir un opérateur privé à des prix plus attractif et ainsi préserver l'équilibre financier de l'opération.

***M. L'HAVEANT demande une précision sur le nombre de logements sociaux sur cette nouvelle tranche. M. LEON répond que 8 logements sociaux sont prévus, en plus des 8 déjà existants. M. LE BRIGANT ajoute que cela permet d'avancer sur le nombre de logements sociaux nécessaire (20% minimum) imposé par la loi. La commune arrive actuellement à 11% de logements sociaux sur l'ensemble de son parc.***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à dénoncer la convention qui lie la commune à la SEM Lannion Trégor concernant la prestation voirie du lotissement de Pont Ar Portheour,

**AUTORISE** M. le Maire à résilier le contrat liant la commune à LTC via l'ex Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret pour la réalisation de la voirie du lotissement de Pont Ar Portheour.

## **2. Subvention 2021 au C.O.S**

ARRIVÉE DE E. CRESSEVEUR à 19h15

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le COS est une association qui a pour mission principale de gérer les œuvres sociales pour le personnel communal. La participation de la Mairie au financement de ces œuvres se chiffre à 100 € par agent soit 5 900.00 € pour 2021.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à verser au COS une subvention de 5 900 €.

## **3. Achat camping de Kerallic et désenclavement d'une maison**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une aire de stationnement de camping-cars sur le site de Kerallic où se situe le camping. Un accord avec LTC, propriétaire des lieux, a été trouvé pour un prix d'acquisition à 100 000 €.

Par ailleurs, sur ce site se trouve une maison dont l'entrée se fait par la propriété de Kerallic. LTC souhaiterait que l'entrée de cette maison se fasse par la voie communale qui passe derrière cette propriété. Avec l'accord du conseil municipal, M. le Maire propose de l'autoriser à aider le propriétaire et LTC à la création d'une voie d'accès à cette maison donnant sur la voie communale.

***M. COLIN s'interroge sur la taille de la parcelle qui va être acquise ? Après avoir été informé que le terrain se compose d'environ 15 000m<sup>2</sup>, M. COLIN précise que le tarif de 100 000€ lui semble excessif pour de la terre agricole ! M. le Maire lui précise que ce n'en n'est pas, c'est un terrain de camping, le prix est correct et surtout conforme aux estimations domaniales.***

***M. LE BRIGANT intervient à son tour pour préciser que ce terrain va rapporter de l'argent à la commune, avec pour objectif d'être rentable d'ici 5 ou 6 ans.***

***M. COLIN demande si un partenariat avec un groupe spécialisé du type Camping-car Park est envisagé sur ce projet ?***

**M. LE BRIGANT** répond que rien n'est arrêté pour le moment ! La première étape consiste à défricher la parcelle pour se rendre compte des espaces et ensuite les décisions seront prises.

**M. le Maire** précise qu'il faut pouvoir accueillir des Camping-Cars sur un site dédié pour réglementer le stationnement sauvage sur la côte et surtout favoriser les séjours de plusieurs nuits afin que cette population se rende dans les commerces locaux pour consommer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**  
**AUTORISE** l'achat du camping auprès de LTC,  
**AUTORISE** M. le Maire à aider à la création d'un accès à la maison enclavée sur le site de Kerallic pour rejoindre la route communale qui se trouve derrière ladite maison.  
**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **4. Travaux à la chapelle Ste Barbe**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2021-69 du 10 juin dernier par laquelle le conseil municipal autorisait le dépôt de dossier de subventions pour les travaux de restauration de la chapelle Ste Barbe. Il convient de modifier quelque peu le plan de financement, la subvention de la DRAC passant de 50 à 40%, ce qui modifie le plan de financement :

Il est demandé l'autorisation de solliciter les financements suivants :

- 10% (2 122.94€) : département
- 40% (8 491.75€) : DRAC
- 25% (5 307.35€) : Région
- 25% (5 307.35€) : Autofinancement

Les travaux sont composés de (HT) :

- Ty Coat : .....3 844.16 €
- UDOC : .....17 052.71 €
- François SEVER – Mission SPS : .....332.50 €
- Total.....21 229.37 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**  
**AUTORISE** le plan de financement décrit ci-dessus,  
**AUTORISE** M. le Maire à lancer les travaux,  
**AUTORISE** M. le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et de la Région Bretagne au titre des travaux de restauration de la chapelle Ste Barbe.

#### **5. Rénovation ancienne école : choix du coordonnateur SPS et d'un bureau de contrôle**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle, devenus locaux du Service Enfance Jeunesse et de la MAM et destinés à accueillir la PMI, le RPE et tous les acteurs liés à l'enfance.

L'architecte a été retenu lors du dernier conseil municipal (LAAB-Fauquert) et il convient désormais de recruter un coordonnateur SPS ainsi qu'un bureau de contrôle.

Plusieurs devis ont été demandés :

Bureau de contrôle :

APAVE : 3 870.00 € HT  
DEKRA : 4 530.00 € HT  
VERITAS : 3 695.00 € HT

Coordonnateur SPS :

AG Coordination : 2 000.00 € HT  
Breizh SPS : 1 592.50 € HT  
LRC : 2 235.00 € HT

Vu les réponses des entreprises, M. le Maire propose de retenir le bureau Véritas pour la mission bureau de contrôle et l'agence Breizh SPS pour la mission coordination.

Par ailleurs, l'architecte a réalisé des plans qui conviennent au maître d'ouvrage ainsi qu'aux différents partenaires qui vont utiliser ces futurs locaux. Un appel d'offre va pouvoir être lancé prochainement et un Permis de Construire va être déposé dans les prochaines semaines.

**Les plans extérieurs et intérieurs sont présentés à l'assemblée.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le choix des entreprises énoncées ci-dessus

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents pour contracter avec ces entreprises, à savoir Bureau Véritas pour 3 695.00 € HT et Breizh SPS pour 1 592.50 € HT.

**AUTORISE** M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offre pour la réalisation des travaux de l'ancienne école maternelle.

**AUTORISE** M. le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune

## **6. Maison France Service : choix des entreprises**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une Maison France Service, gérée par Lannion Trégor Communauté, dans les locaux communaux de l'ancienne perception avec pour objectif une ouverture en janvier 2022.

Seules des entreprises Plestinaises ont répondu, ce dont se félicite l'assemblée, pour un total travaux alentours de 65 000 € HT :

**Travaux d'électricité : SARL Fégeant Martial**

**Menuiserie : L'Henoret Cyrille**

**Peinture revêtement : Derrien décoration**

Les devis étant arrivés ce jour l'analyse sera faite rapidement pour un démarrage des travaux le plus vite possible.

Les plans sont ensuite affichés et présentés à l'assemblée par M. LE GLAS. LTC validera la semaine prochaine les deux postes d'animateur.

**Le conseil municipal prend acte de l'avancée du projet.**

## **7. Travaux à l'ancienne école Notre Dame : choix des entreprises**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration des locaux de l'ancienne école Notre Dame afin d'y installer les associations La Croix Rouge et le Secours Populaire. Ainsi, les locaux libérés près de l'ancienne école permettront de reloger le SEJ le temps de la restauration de l'ancienne école prévue en début d'année prochaine.

La partie nettoyage extérieure a été réalisée par l'entreprise de paysagiste Armel MARTIN

Les autres devis, arrivés ce jour également, sont en cours d'analyse il s'agit de :

Menuiserie-Placo : L'Henoret Cyrille ou Urvoas-Petibon,

Plomberie : LYPC.

**Mme PRIGENT demande quelle est la date prévue de fin des travaux ? M.LE GLAS répond que ce devrait être terminé pour la fin d'année.**

**Le conseil municipal prend acte de l'avancée du projet.**

## **8. Travaux au boulodrome : choix des entreprises**

M. le Maire informe l'assemblée que le projet d'extension du boulodrome peine à se concrétiser causé par un manque de réponses d'entreprises aux deux appels d'offre parus.

Une réunion avec le maître d'œuvre a eu lieu ce jour. Seul le lot 4 (Bardage bois – menuiseries intérieures) reste non pourvu. Tous les autres lots ont reçu au moins une réponse.

Le total HT des devis reçus amènerait à une dépense de 156 000 € HT. Compte-tenu de la conjoncture, ce chiffre représenterait une augmentation de + 18%.

Des questions supplémentaires vont être demandées par M. BOUGET, Architecte qui suit le projet, aux entreprises et un plan de financement définitif pourra être présenté lors du prochain conseil municipal.

***M. L'HAVEANT confirme la difficulté pour les entreprises en ce moment de s'approvisionner en matériau, notamment le bois ! Les prix commencent à baisser en chine ce qui devrait se répercuter en France d'ici 3 ou 4 mois.***

**Le conseil municipal prend acte de l'avancée du projet.**

### **9. Marché plaquettes bois pour les chaufferies.**

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la chaufferie de l'EHPAD qui fournira principalement de l'Energie (chauffage et eau chaude) aux deux EHPAD de la commune.

Un budget annexe a été créé dans le cadre de la gestion du SPIC regroupant les deux chaufferies bois de la commune. Il convient de lancer un appel d'offre pour la fourniture de plaquettes bois.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à lancer un appel d'offre pour la fourniture de bois plaquettes pour alimenter les deux chaufferies communales.

### **10. Acquisition d'une pelle à pneus pour les services techniques**

**ARRIVEE DE J-F BOUGET à 19h50**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'appel d'offre lancé cet été et concernant l'achat d'une pelle à pneus d'occasion pour les services techniques.

Deux réponses ont été déposées en temps et en heure :

- Offre de Atelier Caugant pour une prix HT de 83 000 €
- Offre de SAS M3 pour un prix HT de 82 000 €.

La CAO, réunie le 1<sup>er</sup> septembre dernier, propose de retenir l'offre de l'Atelier Caugant car jugée la mieux-disante. En effet, les machines proposées dans les deux cas sont identiques (Pelle de marque JCB HYDRADIG 110CV) mais celle retenue par la CAO a presque deux fois moins d'heures de fonctionnement pour une ancienneté quasi similaire et une date de livraison conforme à la demande du cahier des charges (fin septembre). Une prestation de maintenance est également comprise dans l'offre (255 €/mois pendant 3 ans ou 3 000 KM).

***M. LEON informe l'assemblée qu'il est prévu d'organiser une journée portes ouvertes aux services techniques fin octobre pour que la population découvre le matériel dont dispose la commune et aussi mettre en avant le bon travail des services techniques ; notamment les projets réalisés en régie : jardin du trésor, parking devant le stade...***

***M. LE BRIGANT prend la parole et informe l'assemblée que la pelle à pneus coûtera moins chers que prévu, les crédits restants seront donc affectés à l'achat d'un nouveau véhicule pour le policier municipal qui n'est pas aux normes, notamment pour le transport de personnes.***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** le choix de la CAO de retenir l'offre de l'Atelier Caugant au tarif de 83 000 € HT, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **11. Vente terrain antenne TDF**

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise TDF, propriétaire d'une antenne relais sur un terrain communal (cadastré ZH3), a proposé de stopper la location qui existe aujourd'hui et d'acheter une partie du terrain (260m<sup>2</sup> maximum) à la commune au prix de 110 000 € net vendeur, frais de notaire et de bornage restant à la charge de TDF. De plus, il a été convenu

que la dette de 1 500 € due par la commune à TDF suite à un contentieux en urbanisme soit annulée.

Le conseil municipal étant seul compétent pour les acquisitions et pour les ventes des biens communaux, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à vendre de gré à gré cette partie de parcelle au prix de 110 000 €.

***M. COLIN alerte sur le fait qu'en vendant le terrain à TDF, ils seront donc propriétaires et pourront ajouter tout ce qu'ils souhaitent sur le pylône sans rien demander !***

***M. le Maire lui répond que, de fait, il y aura à minima une demande d'autorisation d'urbanisme.***

***M. L'HAVEANT s'étonne qu'une entreprise paye une telle somme... M. LE BRIGANT explique que le chiffre de 110 000€ correspond à ce que ça coûterait à cette entreprise si la commune dénonçait la location en cours et qu'elle devait démonter cette antenne... TDF préfère donc acheter les terrains pour 110 000€ plutôt que de démonter les installations.***

***M. LE BRIGANT ajoute que la question va de nouveau se poser dans les semaines à venir pour l'autre parcelle communale qui accueille une antenne à Guernevez pour le compte d'Orange... Il précise également que la commission urbanisme va se rendre sur place pour bien cadrer cette vente.***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la vente de tout ou partie de la parcelle ZH3 dans les conditions fixées ci-dessus DONNE tous pouvoirs au Maire pour représenter la commune dans ce dossier**

## **12. Régularisation convention avec ENEDIS**

Une convention passée en 2016 entre la commune et ERDF fait état d'un droit de passage de canalisation sur deux parcelles communales rue de Kergall (parcelles AD594 et 632).

La convention sous seing privé qui a été signée à l'époque a été enregistrée au service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée.

Ainsi, sur demande et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

ENEDIS a sollicité l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes, afin d'établir ces actes de régularisation.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes, sur les parcelles cadastrées AD 594 et 632. DONNE tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

## **13. LTC : Approbation du pacte financier et fiscal de solidarité 2020/2026**

***M. le Maire introduit ce point en soulignant que dans le projet municipal de la liste menée par M. JEFFROY, il était important de représenter et placer Plestin-les-Grèves au sein de LTC. Aujourd'hui c'est le cas et on ne peut que se féliciter des investissements et des accompagnements de LTC sur la commune : Maison France Service, extension de la zone du Chatel, Lotissement Pont ar Porthéour, rachat et urbanisation des terrains derrière la médiathèque (OAP n°4), Kerallic (achat du site, travaux de mise aux normes...), alimentation, bocage, PVD (Recrutement d'une chargée de mission et tout le travail sur l'ORT et l'OPAH-RU que cela va engendrer) ... Il reste des choses à faire (transport scolaire, maison de santé...) mais les choses bougent bien !***

***Désormais l'agglomération devrait garder un périmètre et des compétences stables. Il reste maintenant à développer une animation territoriale via les pôles territoriaux tels que***

***Plestin-les-Grèves. L'idée du Pacte et son évolution devra être débattue au niveau des pôles territoriaux.***

M. le Maire informe l'assemblée que les communes membres de LTC doivent donner un avis avant le 30 septembre sur le pacte financier et fiscal de solidarité 2020-2026.

C'est un outil obligatoire pour certains EPCI, dont LTC, depuis 2014. Il permet de vérifier l'adéquation entre les objectifs fixés dans les documents stratégiques (Projet de territoire, PPI, Pacte de Gouvernance...) et l'allocation des ressources pour la réalisation de ces projets.

Le contexte économique pesant (Crise du COVID, réforme fiscale) vient bouleverser l'équilibre antérieur de partage des fruits de la croissance fiscale territorialisée.

Ainsi, un document de travail est proposé et présente des simulations ainsi qu'un calendrier de mise en place des mesures. **Ce document repose sur des hypothèses et n'est pas une décision d'instauration de ces mesures** qui feront l'objet de délibérations spécifiques et distinctes.

Les grands axes de ce pacte sont :

1/Optimiser les recettes d'investissement se traduisant par :

- La recherche de nouvelles subventions,
- La modification de la taxe d'aménagement (taux unique avec reversement d'une partie aux communes) : gain potentiel de 260 000 €, mise en œuvre 2022,
- La gestion de la dette

2/Maîtriser les dépenses d'investissement :

- Construire un Plan Pluriannuel d'investissement,
- Refonte de la politique de fonds de concours : plafonnement à 250 000 €, gains espérés de 750 000 € avec mise en œuvre en 2022

3/Améliorer la capacité d'investissement :

- Maîtriser les charges de fonctionnement : croissance de 1,2% annuel
- Ré-interrogation des périmètres d'intervention : facturation instruction en urbanisme sur la base de 25% des coûts (gains de 200 000 €), facturation des dumistes (gains de 200 000 €) dès 2022

4/Accroître les recettes de fonctionnement

- Activer le levier de la taxe sur le foncier bâti : taux communautaire entre 2,5 et 3%, gains potentiels de 2,8 à 3,3 millions, dès 2022.
- Instauration de la fiscalité affectée (mise en place de la TEOM et de la redevance déchet, mise en place de la Taxe GEMAPI) pour que recettes = dépenses

5/Renforcer la solidarité communautaire :

- Calcul au plus juste des Attributions de Compensation lors de transfert de compétence,
- Convergence des TEOM et TA et redevances des budgets annexes (Eau potable, Assainissement collectif...) sur l'ensemble du territoire
- Maintien du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dès 2022 pour favoriser une répartition équitable des richesses entre les communes (perte de 500 000 €) à partir de 2022

***- M. LE CORRE : le pont est-il vraiment utile ? Il risque surtout d'isoler encore plus le centre-ville de Lannion !***

***- R. MORINIERE précise que ce projet de pont a été voté en 2009 ! Ce n'est donc pas récent !***

- **M. le Maire souligne que toutes les communes « moyennes » telles que Lannion ont des rocades ! La rocade nord facilite les accès vers les zones commerciales mais à ce jour il n'existe pas de rocade sur le secteur sud pour desservir, notamment, la zone de Bel Air ! Idem pour l'accès à l'hôpital qui est extrêmement compliqué, notamment pour les secours ! Les communes du sud de l'agglomération ont « raté le coche » à un moment donné ! Le pont ne sera pas aussi efficace qu'une rocade mais il facilitera néanmoins l'accès vers la route de Perros et tous les pôles qui s'y trouvent : scolaire, commercial, industriel...**
- **C. LATOUCHE : Attention à ne pas donner un mauvais signal à l'agglomération si on dit non... Mal à l'aise pour approuver ce pacte mais aussi pour le refuser...**
- **L. L'HAVEANT demande des explications pour mieux comprendre l'objectif de ce pacte. Il lui est précisé que l'agglomération, par ces propositions, recherche des recettes pour financer ses dépenses.**
- **F. LEON souligne qu'il est important de maîtriser les frais de personnel et de contenir la fiscalité mais en même temps, faut bien que l'agglomération finance ses projets !**
- **M. le Maire : L'agglomération a choisi de travailler en régie plutôt que de transférer au privé, cela représente un coût en personnel mais c'est un choix politique qui permet de garder la main sur les services.**
- **C. LATOUCHE : il faudrait arrêter définitivement le périmètre de LTC car plus la collectivité grandit, plus elle coûte cher ! Il faut que le périmètre et les compétences restent stables.**
- **M. le Maire : La mesure « Dotation de Solidarité Communale » est très importante car elle favorise plutôt les petites communes que les grandes, au contraire du fonds de concours utilisé par les plus grosses collectivités qui ont plus de moyens pour investir...**
- **B. HUONNIC : on est encore perdant !**
- **Y. LE BRIGANT : c'est la solidarité intercommunale !...**
- **M. le Maire : le conseil municipal pourrait se positionner en tant que veilleur. Par exemple, le conseil pourrait décider de saisir la commission finances de la commune pour se positionner sur chacune de ces mesures lorsqu'elles seront mises en délibération. La commune peut également décider d'envoyer des signaux à l'agglomération : vigilance sur les dépenses de fonctionnement, garantir un équilibre sur les investissements au niveau du territoire... ou autre.**
- **M. LE CORRE valide cette proposition.**
- **B. HUONNIC : Les communes qui ont déjà augmenté l'impôt verront les habitants très mécontents car double peine !**
- **M. le Maire : D'accord avec B. HUONNIC mais la fin de la Taxe d'Habitation a permis une économie, en moyenne, de 700€ par foyer contre quelques euros en plus si instauration d'une taxe foncière intercommunale (environ 38€ par foyer).**
- **C. LATOUCHE : Avec le COVID l'épargne des français a augmenté. Il faudrait que l'agglomération se rapproche des gens et des territoires pour expliquer ce qu'ils font et pourquoi ils le font.**
- L. L'HAVEANT : LTC nous demande notre avis mais ça ne changera rien au final !**
- Y. LE BRIGANT : ATTENTION : avant on râlait car on ne nous demandait pas notre avis, on nous le demande aujourd'hui donc faut le donner !**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE de l'ensemble des propositions faites dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de LTC pour le mandat 2020-2026, PRECISE que la commission Finances de la commune sera réunie autant que nécessaire lorsque les communes auront à se positionner sur la mise en œuvre de actions décrites dans le pacte présenté ci-dessus, PRECISE que les autres leviers que les recettes fiscales ou la facturation de services aux communes doivent être mis en place : maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement (frais**



de personnel notamment), interrogation si nécessaire des dépenses d'investissements, réduction des charges de structures...

**SALUE** la volonté de renforcer la solidarité communautaire par, par exemple, la mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire.

**SALUE** la volonté de mise en place d'une animation territoriale décentralisée par pôle permettant des échanges de proximité

**DEMANDE** à garantir une bonne répartition des investissements sur le territoire

#### **14. Tarifs spectacles An Dour Meur – Saison 2021/2022**

M. le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs des spectacles prévus à An Dour Meur pour cette fin d'année 2021 :

Compagnie-Artiste	Spectacle	Date	Guichet	Résa	Formule abonnement	Réduit
Théâtre du Totem	« Fils D'Immigrés »	15/10	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
Aymeric Lompret	« Tant Pis »	22/10	19,00 €	17,00 €	15,00 €	6,00 €
Dāns Treger (hors programmation)	Fest-Noz	12/11	12,00 €	X	X	*9,00 €
Mélismes	« La Petite Cuisine musicale »	21/11	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €
Via Cane	« L'Espérance »	25/11	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
Cirque Inextrémis	« Extrémités »	15/12	19,00 €	17,00 €	15,00 €	6,00 €

**Réduit** : uniquement au guichet et sur présentation d'un justificatif (CNAS, étudiants, - 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires AAH, RSA, intermittents du spectacle, titulaire de la carte Cézame, CE et partenaires).

\*Tarif réduit de 9€ pour les abonnés ADM, intermittents, demandeurs d'emploi, étudiants, adultes handicapés, Cultures Z'a tous, - 12 ans.

Formule abonnement : s'applique pour au moins deux abonnements !

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus

#### **15. Mission argent de poche : convention avec le CCAS pour le repas des aînés**

**B. PRIGENT rappelle que le repas des anciens est prévu le 10 octobre et demande aux élus n'ayant pas répondu s'ils seront présents au repas et, si oui, s'ils aideront à servir au cours du repas.**

**M. le Maire rappelle l'importance d'être présent à cet évènement pour se présenter aux anciens car il n'y a pas eu de vœux du maire à la population en 2020.**

A cette occasion, le SEJ et le CCAS proposent de « recruter », via le dispositif Argent de Poche, deux jeunes pour participer au service des repas auprès des aînés.

Au-delà de l'aide physique, l'objectif porté par le SEJ et le CCAS est de favoriser les rencontres et les échanges entre ces jeunes et les personnes âgées et plus globalement les invités (élus, bénévoles...).

Cette intervention se fera sous la responsabilité de M. BILLAUD, Animateur Social pour le CCAS. Cet évènement se déroulant un dimanche, il est proposé que le SEJ verse à ces jeunes une rémunération de 50€ chacun pour la prestation.

En contrepartie, le CCAS remboursera le SEJ sous forme de subvention.

Une convention sera signée en ce sens entre M. le Maire, en tant que président du CCAS, et Mme Janic DROUOT, en tant qu'adjointe au Maire en charge de l'Enfance-Jeunesse.  
Annie LE GALL : dommage de rémunérer ces jeunes, c'est du bénévolat !  
Y. LE BRIGANT : argent de poche c'est de l'argent de poche pas un salaire ! 50€ un peu trop bien payé.

**Sur le principe le conseil est d'accord en quasi majorité. Mais une rémunération de 50€ semble excessive ! Normalement le principe d'Argent de poche c'est 15 € pour 3h ! De plus, le repas des anciens est assuré par des bénévoles. Proposition de 25€ par jeune plus la gratuité du repas.**

**Le conseil municipal, par 21 votes pour et 3 contre (A. LE GALL, J-F. BOUGET, R. MORINIERE),**

**APPROUVE** le recrutement de deux jeunes via le dispositif « Argent de poche »

**AUTORISE** l'élaboration et la signature d'une convention entre le CCAS et le service enfance jeunesse tel que définie ci-dessus.

**AUTORISE** la rémunération des jeunes à hauteur de 25€ (ou 5€ de l'heure) par jeune en plus du repas offert.

**PRECISE** que cette dépense, faite par le Service Enfance Jeunesse de la commune, sera remboursée par le CCAS

## **16. Fibre optique : création de voies et de numéro de lieux-dits**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, un important travail de mise à jour d'adressage a été nécessaire. Ainsi, chaque maison aura désormais son propre numéro (condition indispensable pour prétendre à un abonnement fibre) et des créations de voies ont dû être réalisées afin, notamment, d'éviter les doublons.

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de PLESTIN LES GREVES. Sont créés les noms de voies suivants :

- |                                    |                                 |  |
|------------------------------------|---------------------------------|--|
| - ALLEE DE COAT CARIC              | - PARC AN DOUR                  | - RUE DE KERNOD                          |
| - CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ROCH | - PARC AR VEUGLUN               | - RUE DE L AUNAY                         |
| - HENT DAL PLISTIN                 | - PARC HUELLAN                  | - RUE DE POUL GUIOCH                     |
| - IMPASSE DE LANSOLVA              | - PARCOU VAG                    | - RUE DE TOUL YEN                        |
| - IMPASSE DE TRAON AN DOUR         | - PEN AN ALLEE                  | - RUE DE TOUL YEN                        |
| - IMPASSE DU YAR                   | - PEN AN NEC H                  | - RUE DE TREVROS                         |
| - IMPASSE FOENNEC                  | - PEN AR PRAT HUELLAN           | - RUE DES MOUETTES                       |
| - IMPASSE HENT AR VORN             | - PEN AR VERN                   | - RUE HENT AR BANNELLO                   |
| - KER AN HOSTIS                    | - PEN AR WOAS                   | - RUE HENT PARC HUELLAN                  |
| - KERAMEAU                         | - PENKER VISTEL                 | - RUE PONT AR PORTHEOUR                  |
| - KERAMEZOU                        | - PL DE L'EGLISE                | - RUN GAD                                |
| - KERANGUINER                      | - PLACENN PENNEZ                | - SAINT JACUT                            |
| - KERBIRIOU                        | - PORJOU BIHAN                  | - SAINT SEBASTIEN                        |
| - KERBRIGANT                       | - POUL AR WOUIZ                 | - SAINTE ANNE KERBIRIOU                  |
| - KERINEC                          | - POUL FICHANT                  | - STIVEL                                 |
| - KERLAZIOU                        | - POUL GUIOCH                   | - TACHEN                                 |
| - KERLEAN                          | - PRJOU BIHAN                   | - TOUL AL LANN                           |
| - KERNAVALEN                       | - RADENNEC                      | - TOUL AR LAN                            |
| - KERONIC                          | - ROSCERFF                      | - TOUL AR ROCH                           |
| - KERVIZIOU                        | - ROUTE DE LA CORNICHE          | - TOUL YEN                               |
| - LA CROIX DE LESMAES              | - ROUTE DE LANMEUR              | - TRAON HUELLAN                          |
| - LARIAGON                         | - ROUTE DE LANMEUR, COAT CLEO   | - TRAON IZELLAN                          |
| - LIEU DIT KERAN HOSTIS            | - ROUTE DE LANMEUR, MEZOU SPERN | - TRAOU HUELLAN                          |
| - LISSILOUARN                      | - ROUTE DE LANSOLVA             | - VC DE KERALLIC                         |
| - LOCRENAN                         | - ROUTE DE TOUL AN HERY         | - VC DE L'ARMORIQUE                      |
| - LOT DE CONVENANT MEUR            | - RTE DE LA CORNICHE            | - VEN DE TREVROS                         |
| - PARC AN ALLEE                    | - RTE DE TOUL AN HERY           | - VENELLE DE LA FONTAINE DE SAINT EFFLAM |
|                                    | - RUE DE KERIZELLA              | - VENELLE DES ECOLE                      |
|                                    | - RUE DE KERMABILON             |  |

**Question de M. LE CORRE : Lotissement de Convent Meur n'existerait pas ! c'est rue de Convent Meur. Ce point sera vérifié !**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE** la création de ces voies dans le cadre de la mise en place de la fibre optique,  
**PRECISE** que les numéros manquants des maisons seront attribués par arrêté du Maire,  
**CONFIE** au Service National des Adresses, du Groupe LA POSTE, l'exécution de la présente délibération.  
**DEMANDE** à prévenir également le SDIS 22, service cartographie

### **17. Achat de terrain près de An Dour Meur pour réalisation d'un jardin partagé**

M. le Maire informe l'assemblée du projet de création d'un jardin partagé près de An Dour Meur, sur la parcelle cadastrée G 95 et appartenant à M. et Mme TIDDA.

MM. LE GLAS et HUONNIC sont allés rencontrer les propriétaires qui sont d'accord pour vendre une partie de leur terrain (700 m<sup>2</sup> environ) au prix de 15 000 € net vendeur. A cela s'ajouteront les frais de notaire, de géomètre (bornage, division de terrain...), frais des services fonciers des impôts...

Il est important de souligner que ce terrain n'est constructible que pour les équipements publics (Classé UE au PLU).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**  
**AUTORISE** l'acquisition du terrain cadastré G 95 et appartenant à M. et Mme TIDDA au tarif de 15 000 € net vendeur.  
**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : frais de notaire, frais de géomètre, service des impôts....

### **18. Création commission Bâtiments, Acquisitions et Signalisation**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour il n'existe pas de commission sur tout ce qui concerne les bâtiments, la signalisation (hors signalisation routière) et tout ce qui concerne les prérogatives de M. LE GLAS. Pour autant, tous les travaux liés aux bâtiments, que ce soit en rénovation ou en neufs, représentent un enjeu très important. Il est primordial que ces décisions soient prises de façon collégiale en commission, c'est également vrai pour les acquisitions.

M. le Maire propose de nommer dans cette commission M. LE BRIGANT Yvon, Mme LE GALL Annie, M. MORINIERE Raymond, Mme LE CORRE Madeleine en plus de M. LE GLAS, président de cette commission.

Il faudrait que lorsque cette commission se réunira, l'adjoint concerné par l'achat ou les travaux soit invité à la commission.

***M. COLIN propose que Mme Isabelle ADAM intègre cette commission en tant que membre de la minorité.***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**  
**AUTORISE** la création d'une commission Bâtiments, Acquisitions et Signalisation dont la présidence sera assurée par M. LE GLAS  
**PRECISE** que cette commission sera composée de M. LE BRIGANT Yvon, Mme LE GALL Annie, M. MORINIERE Raymond, Mme LE CORRE Madeleine en plus de M. LE GLAS Jacques, président de cette commission, et Mme Isabelle ADAM pour l'opposition.  
**PRECISE** que les adjoints concernés par les travaux ou acquisitions seront invités lorsque la commission se réunira

## Questions diverses :

### • Remboursement jeu à l'école

M. le Maire demande l'autorisation du conseil municipal afin qu'il procède au remboursement d'une institutrice (Mme LOUVAIN) qui a acheté un jeu pour sa classe avec sa carte bancaire personnelle afin de bénéficier d'une offre promotionnelle. Le montant du remboursement est de 47€.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE** le remboursement de 47€ à l'institutrice.

### • Signature convention avec l'académie et l'état pour le projet socle numérique à l'école

M. le Maire informe l'assemblée que le projet numérique à l'école élémentaire avance. L'accord de subvention a été donné et il convient désormais de signer une convention avec les services de l'état pour finaliser ce projet. Une subvention de 18 740€ est attendue pour une dépenses HT prévue de 44 870€ TTC (40%).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.  
**AUTORISE** M. la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### • Remboursement frais médicaux agent des services techniques

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser un agent des services techniques (M. F. LAMANDÉ) qui a avancé les frais de consultation du médecin agréé (36€) dans le cadre de la visite obligatoire d'obtention du permis poids-lourd.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE** le remboursement de la consultation de 36 € à l'agent,  
**AUTORISE** les remboursements futurs de ces consultations lorsqu'elles sont effectuées dans un cadre professionnel et lorsque le médecin ne consent pas à envoyer une facture à la mairie.

M. Y. LE BRIGANT : demande aux élus de prendre le temps de répondre aux sollicitations et invitations, (exemple pour celle de la remise des prix du fleurissement), c'est important pour l'organisation des évènements !

M. le Maire clôt les débats par un point sur les évènements récents liés à St Efflam et aux décès de chiens.

Il regrette que le message qu'il a voulu faire passer auprès des journalistes n'ait pas été relayé : **il faut faire preuve de calme, responsabilité et transparence !**

Il faut prendre soin de la plage et c'est le cas : ramassage des algues, panneaux d'informations interdiction aux chiens et chevaux ! Les évènements sont pris très au sérieux mais il ne faut pas faire de raccourcis, on attend le retour des analyses avant de s'avancer sur la cause des décès.

Il y a bien entendu la prise en compte du choc émotionnel des propriétaires qui est légitime ! Des analyses en recherche d'H2S et autres substances toxicologiques sont en cours pour trouver ce qu'il s'est passé ! Mais l'idée principale est de rester dans la transparence et attendre les résultats.

FIN DE LA SEANCE A 21H16

Le Maire,  
Christian JEFFROY

